

Lettre d'information

PROJET EOLIEN DE LE BOUCHAUD – PHASE D'INSTRUCTION

Chères habitantes, chers habitants,

Après plus de 3 années d'études et de concertation, VSB énergies nouvelles et SOLEOL ont le plaisir de vous informer que le projet éolien de Le Bouchaud a fait l'objet d'une demande d'autorisation environnementale en juillet 2022 auprès de la préfecture de l'Allier. Cette 4^{ème} lettre vous informe sur les deux prochaines étapes à venir et rappelle les caractéristiques dimensionnantes du projet.

Nous vous remercions de votre confiance et vous souhaitons une agréable lecture.

David Verdier, Responsable du développement

Phase d'examen (4 mois)

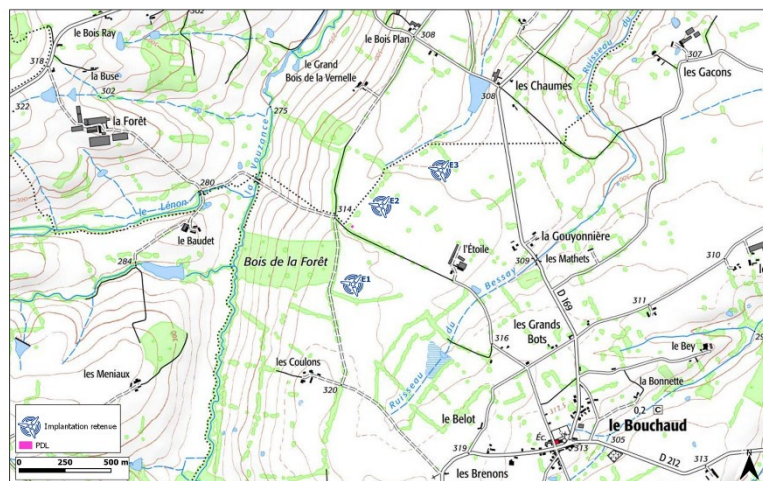
La phase d'examen vise à s'assurer dans un premier temps de la recevabilité du dossier : « *contient-il toutes les pièces nécessaires à l'instruction ?* » Le service instructeur transmet ensuite le dossier à tous les services spécifiques concernés (biodiversité, paysage, urbanisme) pour définir la complétude de celui-ci. Le cas échéant, il nous sera peut-être demandé de compléter certains sujets.

Une fois le dossier jugé « complet », l'Autorité Environnementale émet un avis sur la qualité de l'étude d'impact et des mesures envisagées. Les services concernés par la demande d'autorisation environnementale émettent ensuite des avis sur le projet qui sont centralisés par le service instructeur.

Enquête publique (3 mois)

Le préfet publie alors le lancement de la phase d'enquête publique pour une durée de l'ordre de 3 mois. L'enquête publique est conduite par un commissaire enquêteur qui reçoit la population. Plusieurs permanences sont fixées dans la commune d'implantation et dans celles voisines (6 km autour des éoliennes). Cette phase essentielle permet à la population de consulter toutes les pièces du dossier, de demander des explications et de porter à la connaissance de tous son avis sur le projet.

Le Projet (projeteoliendelebouchaud.jimdofree.com)



Chiffres clés



3 éoliennes de 3 à 4,8 MW chacune



20 000 à 24 000 MWh de production annuelle



4 500 foyers alimentés en électricité



1 100 tonnes de CO2 évitées par an



20 - 30 ans : durée de vie du parc

CONTACT

SOLEOL sarl (ecosoleil® - ecovent®)
David Verdier – Responsable développement
1 rue Pierre Filliat 07000 Privas
04 75 66 84 67 | contact@soleol.fr